



Deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE 2 – 4 septembre 2020

Point 9.4 de l'ordre du jour : Évaluation indépendante du PROE et évaluation à mi-parcours du plan stratégique 2017-2026 du PROE

Object du document

1. Déterminer une procédure pour une troisième évaluation indépendante du PROE et pour une évaluation à mi-parcours du plan stratégique du PROE 2017-2026.

Historique

2. La deuxième évaluation indépendante du PROE en parallèle avec l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique 2011-2015 du PROE a eu lieu en 2014.
3. Les évaluations du PROE en 2014 ont globalement porté sur la performance du Secrétariat au regard des objectifs énoncés dans le Plan stratégique 2011-2015 du PROE, et sur les progrès accomplis dans sa mise en œuvre, notamment la pertinence de ses priorités et de ses objectifs. Les conclusions ont permis d'améliorer l'efficacité et la performance du PROE, de guider la mise en œuvre du plan et d'éclairer le développement du nouveau plan stratégique 2017-2026.
4. Les évaluations ont été réalisées par une équipe indépendante d'experts, composée de John E. Hay (Chef de l'équipe), Mme Teresa Manarangi-Trott (Polynésie), Mme Sivia Qoro (Mélanésie) et Mr William Kostka (Micronésie), qui a présenté un compte-rendu lors de la 25^e Conférence du PROE en 2014. Les rapports complets avec les annexes peuvent être consultés sur le site internet du PROE¹.
5. Les évaluations ont été pilotées par un groupe de référence composé de Membres du PROE et conduites dans le cadre de consultations ouvertes et transparentes avec les Membres, les partenaires du programme, les partenaires de développement et le personnel du PROE. Le Groupe de référence était composé de Membres ayant une représentation diplomatique au Samoa : l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Tokelau, les États-Unis et le Samoa en qualité de pays hôte du Secrétariat. La Troïka du PROE, représentée par la République de Nauru, la République des Îles Marshall et la Nouvelle-Calédonie, faisait également partie du Groupe de référence.
6. 6 ans se sont écoulés depuis l'adoption de la dernière évaluation lors de la Conférence du PROE, il est donc opportun et pertinent qu'une nouvelle évaluation, axée sur les éléments nouveaux depuis les évaluations de 2014, ait lieu en 2021.

¹ <https://www.sprep.org/sprep-meeting/the-independent-corporate-review-of-sprep-and-the-mid-term-review-of-the-sprep-strategic-plan-2011-2015>

7. Le plan stratégique du PROE 2017-2026, qui a été ratifié à l'occasion de la Conférence du PROE de 2016, sera en 2021 à mi-parcours du plan décennal, qui stipule une évaluation intermédiaire après 5 ans, soit en 2021.
8. Le Secrétariat propose que ces deux évaluations soient effectuées conjointement comme pour celles de 2014, et qu'elles soient mises en œuvre en 2021. En cas d'accord sur ce point, il faudra entreprendre des travaux préparatoires en 2020. La fusion de ces évaluations permettra d'intégrer deux processus clairement liés et de réduire les coûts.
9. Un projet de mandat pour le Conseil exécutif du PROE est joint en Annexe A de ce document. Le projet de mandat prévoit : (a) la participation de consultants indépendants, y compris des représentants des Membres du PROE ; (b) une consultation élargie auprès des Membres, des partenaires, des donateurs et du personnel du PROE, et ; (c) la préparation d'un rapport pour la conférence du PROE de 2021. Un échéancier proposé pour les consultations est joint en Annexe B de ce document.
10. Le budget octroyé à ces deux évaluations est estimé avec prudence entre 200 000 USD et 250 000 USD, en fonction des coûts de la consultation et de la préparation de l'Évaluation indépendante du PROE de 2008 (213 820 USD), du plan stratégique de 2010 (220 000 USD) et des frais de consultation pour l'évaluation indépendante de 2014 (210 036 USD). Le Secrétariat n'a pas suffisamment de fonds disponibles pour externaliser cette évaluation et n'a donc pas prévu de provision à cette activité pour 2021. Toutefois, il s'agit là d'un mécanisme de gouvernance institutionnelle important et le Secrétariat sollicite le financement du Conseil exécutif, particulièrement des Membres métropolitains, pour concrétiser le montant du financement estimé de manière réaliste pour 2021 à 250 000 USD pour cette évaluation.

Recommandations

11. Le Conseil exécutif est invité à :
 1. **Approuver** le projet de combiner l'évaluation indépendante du PROE en parallèle avec l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique 2017-2026 du PROE, à réaliser en 2021 à des frais moindres que pour deux évaluations distinctes ;
 2. **Approuver** le mandat de projet et l'échéancier de ces évaluations ci-joints ;
 3. **Charger** le Secrétariat de veiller à ce que les résultats des évaluations groupées soient portés à l'attention de la Conférence du PROE en 2021 ; et
 4. **Tenir compte** et à **donner son avis** sur les points supplémentaires de financement du solde budgétaire pour l'évaluation.